

Chronique frontalière

Débat brûlant : existe-il une identité commune dans l'Arc jurassien franco-suisse ?

Le Forum transfrontalier Arc jurassien s'est fixé pour objectif de rapprocher la région de Franche-Comté et les cantons suisses voisins (Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud), pour tenter de développer une coopération transfrontalière débouchant sur des projets concrets.

Plusieurs thèmes concernant les deux communautés, tels que l'emploi, la formation et les transports, ont été traités lors de précédentes sessions. Pour son nouveau cycle, le Forum s'est lancé dans un ambitieux programme, puisqu'il se propose de cerner une éventuelle identité culturelle commune de l'Arc jurassien franco-suisse. Thème délicat si l'en est, car si les ressemblances sont nombreuses, les différences n'en sont pas moins considérables.

Pour aborder ce volet culturel, le Club 44 a réuni à La Chaux-de-Fonds une brochette d'éminents spécialistes : Vincent Bichet, géologue (Université de Franche-Comté) ; Bertrand Forclaz, historien (Neuchâtel) ; François Hainard, sociologue, (Neuchâtel) ; Bernard Olivier, historien (Franche-Comté) ; Andreas Gross, conseiller national zurichois établi à Saint-Ursanne (Jura) ; Philippe Maffre, secrétaire général aux affaires régionales à la préfecture de Besançon.

Si l'on remonte aux origines géologiques du massif jurassien, tout va bien. Car la géologie, dans la formation des plissements jurassiens, des cluses et des crêtes, ne s'est pas préoccupée de tisser des frontières arbitraires. C'est l'Histoire qui s'en est mêlée par la suite. Encore que la Franche-Comté (jusqu'à son rattachement à la France) comme les cantons de Neuchâtel (principauté française, puis prussienne) et du Jura (Evêché de Bâle) ont eu une histoire relativement autonome. La religion avec l'instauration de la Réforme dans les cantons de Berne, Neuchâtel, Vaud et Genève a dressé une autre frontière plus imperméable (moins toutefois avec le canton du Jura demeuré catholique). La Guerre de 14-18 a mis un terme à des échanges économiques naturels (avec la fin de l'Union monétaire latine) alors que la Seconde Guerre mondiale a littéralement figé la frontière, laissant des stigmates qui perdurèrent durant des lustres.

En revanche la langue française commune constitue une parenté essentielle, tout comme la culture française, à tout le moins pour les cantons francophones, car il faut bien reconnaître que le plus grand des deux Etats voisins ne manifeste qu'un intérêt condescendant à la culture du plus petit, même s'il partage la même langue. Pour le sociologue François Hainard, il est indubitable qu'il existe de grandes dissemblances et que les liens sont ténus. Cela tient au mode de gouvernement fondamentalement différent, avec pour la Suisse une démocratie semi-directe participative (droit d'initiative et de référendum aux échelons fédéral, cantonal et communal) et un pouvoir centralisateur jacobin pour la France, malgré une certaine régionalisation. Ainsi, en Suisse on ne descend pas dans la rue contre le régime des retraites, mais on parvient à refuser en votation fédérale la diminution des rentes du deuxième pilier (caisses de pension complémentaires à l'AVS ou sécurité sociale suisse).

Une similitude essentielle

Le politologue suisse Andreas Gross a soulevé cette interrogation essentielle qui a sous-tendu le débat : peut-on avoir une identité commune sans action commune, mais *a fortiori* peut-on engager des actions conjointes sans identité partagée ? C'est là toute l'ambiguïté de la question. On est cependant en face d'une similitude essentielle : celle d'un pays façonné par l'ingéniosité d'une main-d'oeuvre horlogère et microtechnique qui a prospéré dans un espace campagnard. Donc on est aux antipodes des grandes régions industrielles qui avaient prospéré par exemple grâce au charbon et à l'acier. Cette culture a nourri la démocratie républicaine dont les valeurs communes dépassent la somme des intérêts privés.

Le conseiller national invite aussi les deux régions voisines à retrouver leur histoire commune occultée par les divisions historiques. Et de citer le grand Neuchâtelois Denis de Rougemont, chantre d'une Europe des régions, une Europe qui serait plus démocratique. Si l'Europe pouvait se doter d'une telle Constitution, on pourrait imaginer que les régions transfrontalières auraient le même pouvoir que les Etats nations. Andreas Gross se fait un plaisir de rappeler à ses voisins français qu'un tel principe avait été développé pendant la Révolution, mais que l'esprit monarchiste a repris le dessus.

Une presse absente

La question de la presse n'a pas été oubliée, car il y a dans ce domaine un déficit considérable d'information entre les deux régions. La presse régionale française ne s'intéresse guère à ce qui se passe dans l'Arc jurassien suisse, mais consacre quelques pages générales aux grands dossiers de la politique fédérale. Les Comtois ne sont guère mieux lotis, comme le souligne Philippe Maffre, puisque les habitants du nord de la Franche-Comté n'ont aucune nouvelle sur le département du Jura, pour la simple raison que la région est couverte par deux quotidiens différents. Du côté suisse, on saluera l'ancienne initiative de «L'Impartial», de La Chaux-de-Fonds, qui a tenu durant une dizaine d'années une page quotidienne sur le Haut-Doubs avec un commentaire hebdomadaire. La chronique a disparu au début des années 2000 pour des raisons économiques, même si la page était très lue du côté suisse. Autre tentative avortée, le magazine périodique «Ici», chapeauté par la CTJ (Conférence transjurassienne), traitait de thèmes communs de part et d'autre de la frontière. Là encore, l'expérience a capoté par manque de financement. L'Arc jurassien est donc retombé dans un désert médiatique total, sauf à de rares exceptions.

Une question de drapeau ?

Dans le débat, un partisan franc-comtois s'est exprimé avec énergie en faveur du rattachement des zones frontalières françaises à la Confédération helvétique. Pour expliquer sa position, il a dressé un tableau très sévère des structures hexagonales. A ses yeux, il s'agit pour ces régions de quitter un système qui ne fonctionne pas pour intégrer un système qui fonctionne. Il est vrai, a relevé l'historien Bernard Olivier que si le centralisme a représenté par le passé une force pour la France, il serait plutôt aujourd'hui une cause de blocage. Pour sa part, Jean-Marie Binétruy, député du Haut-Doubs, se plaint à relever l'unité du territoire jurassien, même si l'Histoire et les religions ont séparé les hommes. Un

rapport parlementaire est en cours sur les régions frontalières, avec cette belle interrogation : «Zones de coupure ou de couture?». Le fait est que la France envoie 300.000 frontaliers travailler à l'étranger, alors qu'elle n'en accueille que 10.000 chez elle. Quant aux systèmes politiques différents, le Mortuacien est tout simplement stupéfait que le canton de Neuchâtel puisse adopter en 15 jours la réforme de l'imposition des personnes morales, alors qu'une telle révision prendrait des années en France.

Pour des projets ambitieux

En conclusion, Alexandre Moine, vice-président du Forum transfrontalier a dressé la synthèse de ce débat. On compte nombre de caractéristiques communes. La géologie a fait ce qu'elle voulait. Puis sont apparues des organisations humaines avec des modèles divergents. Par suite de limites assez étanches, on assiste à un repli des individus, mais les frontières se révèlent néanmoins poreuses et sources d'échanges enrichissants. Les différences doivent dès lors jouer un rôle dynamique et fécond pour déboucher sur des projets ambitieux, des innovations, voire des utopies. Le but étant de se forger un destin commun dans un cadre physique commun.

Ce cycle sur l'identité culturelle se poursuivra par une séance à Besançon le 10 mars, à 19h30, à l'Université de Franche-Comté et une nouvelle réunion au Club 44 à La Chaux-de-Fonds, le 12 mai à 19h30. Un quatrième débat est encore à fixer.

B.N.